



## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>O</sup> R2026-814

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 4 mai 2026 :

Règlement d'emprunt R2026-814 décrétant une dépense de 175 000\$ et un emprunt de 175 000\$ remboursable sur 20 ans pour des travaux de pavage sur la rue des Aboiteaux

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 7 mai 2026

André Pineault,  
Directeur général et greffier